

20/2023

DEPARTEMENT DU DOUBS

MAIRIE



DEPARTEMENT DU DOUBS
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton d'AUDINCOURT
Commune d'ARBOUANS

**DEPÔT D'UNE URNE FUNÉRAIRE – Monsieur DUCRET Yves -
dans le Columbarium du Cimetière communal**

Concession de Madame DUCRET Irène – N° 3

Le Maire de la Commune d'Arbouans :

VU l'article L222-13,2° alinéa du CGCT,

Vu la demande présentée par Mme DUCRET Catherine
et tendant à obtenir le scellement d'une urne funéraire sur la concession DUCRET Irène dans le cimetière
communal,

ARRÊTÉ

Article 1 : Le demandeur susvisé est autorisé à procéder au dépôt d'une urne funéraire sur la concession
N°3 par la famille DUCRET dans le cimetière municipal,

Article 2 : Cette autorisation est accordée gratuitement

Article 3 : Les droits d'enregistrement du présent arrêté sont à la charge du titulaire de la concession.

Article 4 : Un exemplaire du présent arrêté sera remis au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Fait à Arbouans, 21 mars 2023

POMPES FUNEBRES CHARDON

Route de Montbéliard
25200 BETHONCOURT
03 81 94 25 08

Le Demandeur,

Madame DUCRET Catherine

Le Maire,

Arnaud BOTA